Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1904)**

Heft 49

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Commission des Beaux-Arts.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre officielle suivante :

Berne, le 7 janvier 1905.

Le Département fédéral de l'Intérieur
au Comité de la Société des peintres et sculpteurs suisses,
Monsieur G. Jeanneret, président, à Cressier.

Monsieur le Président et Messieurs,

Pour répondre à un désir manifesté par votre Société, nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil fédéral est appelé à remplacer trois membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, dont les fonctions expiraient le 31 décembre écoulé, en vertu du règlement, à savoir MM. Gustave Jeanneret, président, à Cressier, Émile Bonjour, à Lausanne, et Louis Dunki, à Genève. Nous vous prions en conséquence de bien vouloir nous faire des présentations pour leur remplacement.

Dans cette attente, nous vous renouvelons, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'Intérieur,
Signé : L. Forrer.

Les sections sont donc priées d'envoyer au Comité central leurs propositions pour le remplacement de 3 membres sortants de la Commission des Beaux-Arts (MM. Jeanneret, Bonjour et Dunki).

D'ailleurs, avant réception de cette lettre officielle, le Comité central avait déjà reçu à ce sujet des propositions et des vœux émanant de 3 sections, celles de *Genève*, *Munich* et *Berne*. La section de Genève propose M. *Rehfous* comme remplaçant de M. Dunki, et elle émet en outre le vœu, eu égard à son importance numérique, d'avoir, en la personne de M. *David Estoppey*, un second représentant à la Commission des Beaux-Arts. — La section de Munich propose les noms de MM. *Hodler, de Saussure, Trachsel* et *Reymond* (sculpteur), et la section de Berne, les noms de MM. *Hodler, Baumgartner, Emmenegger, Amiet, Bieler* et *Giacometti*.

AVIS

La liste générale rectifiée des membres de la Société devant paraître au prochain numéro du journal, nous prions instamment les sections qui ne l'ont pas encore fait, d'envoyer immédiatement au Comité central la liste actuelle de leurs membres, avec le nom et l'adresse exacts de ceux-ci, et la composition actuelle de leur Comité.

Les sections et les membres de la Société sont priés d'adresser dorénavant les correspondances et communications destinées au Comité central à M. Paul Bouvier, architecte, Neuchâtel, vice-président central, et ce qui concerne spécialement le Journal à M. Pierre Godet, peintre, Neuchâtel.

CORRESPONDANCE DES SECTIONS

La section de Munich adresse au Comité central l'importante lettre que voici, concernant l'*Exposition internationale de Munich* :

Munich, le 22 novembre 1904.

Monsieur le Président,

Dans l'assemblée générale de la section de Munich du 17 novembre 1904 on a discuté sur l'Exposition internationale de Munich de l'année prochaine. La Suisse doit de nouveau y participer dans une salle à elle, et il faut dès maintenant arrêter les mesures et mettre en train les préparatifs nécessaires pour cela. Dans ce but, le Conseil fédéral a nommé trois membres de notre section, MM. *W. Lehmann*, *A. Welti* et *H. Wieland* représentants officiels de la Suisse, tenant compte en outre particulièrement, en ce qui concerne les deux derniers, de leur qualité de membres de la Commission des Beaux-Arts. Cette Commission de l'Exposition a exposé à l'assemblée de notre section le plan suivant : un jury sera nommé, composé de 7 artistes suisses, à savoir les 3 commissaires de l'Exposition que je viens de nommer, plus 5 artistes vivant en Suisse, dont 2 Suisses allemands, 2 Suisses français et 1 Suisse italien.

Le lieu, où les toiles et sculptures seront soumises au jury, peut être soit Munich, soit une ville suisse. Munich offrirait cet avantage que le jury pourrait y avoir un meilleur aperçu des œuvres d'art envoyées, par rapport à leur placement, car les opérations du jury se feraient dans la salle même de l'Exposition ; mais il y aurait ici d'autre part l'inconvénient de plus gros frais pour la Confédération (par exemple, frais de déplacement des membres du jury) et de plus gros frais de transport pour les artistes refusés, qui auraient envoyé leurs œuvres de la Suisse. Si les opérations du jury avaient lieu en Suisse, par exemple à Bâle, les envois seraient beaucoup facilités aux artistes vivant en Suisse, plus compliqués par contre pour ceux vivant à Munich ; mais le principal inconvénient serait qu'on pourrait difficilement se faire une image d'ensemble de l'Exposition. Aussi la proposi-